

EXERCICE DU DROIT SYNDICAL DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE SITUATION DES REPRÉSENTANTS SYNDICAUX AUTORISATIONS SPÉCIALES D'ABSENCE ET DÉCHARGES D'ACTIVITÉ DE SERVICE (décret n° 85-397 du 03/04/1985 modifié)		Ordre n° Date de la demande : Signature de l'agent :
Agent (Nom prénom) : Service : Organisation syndicale : Collectivité :		
A AUTORISATIONS D'ABSENCE DES ARTICLES 15 ET 16 Membres des organismes centraux Jour :/...../..... Lieu : <input type="checkbox"/> Convocation jointe	B CREDIT DE TEMPS SYNDICAL AUTORISATION D'ABSENCE de l'article 14 D 85-397 (1 h pour 1000 h de travail) Réservé aux représentants désignés par l'organisation syndicale Date :/...../..... Durée : Lieu : <input type="checkbox"/> Convocation jointe	
C AUTORISATION D'ABSENCE DE L' ARTICLE 18 Membres des CAP - CT - Conseil régional d'orientat° - Conseil discipline* Date :/...../..... Durée : Heures de la réunion : deH..... à H Instance (type) : Lieu : <input type="checkbox"/> Convocation jointe	D - CRÉDIT DE TEMPS SYNDICAL : DECHARGE D'ACTIVITE DE SERVICE articles 12 et 19 Réservé aux représentants désignés par l'organisation syndicale Heures de décharge : Demandées le :/...../..... Du :/...../..... au/...../..... OU le/...../..... Durée (en jours et heures) : Total mensuel autorisé : Total sollicité :	
L'agent ci-dessus est autorisé, au titre de ses droits A, B C, D ci-dessus (*) à s'absenter le Durée Le/...../..... Nom et signature du représentant de l'autorité territoriale		

L'agent remplit une seule des 4 cases (A-B-C ou D) et rend ce document qui détermine un type de demande

(*) choisir le motif